



Rubrique réalisée par Michèle Boin avec le soutien de l'Afrika Studiecentrum de Leiden  
(hormis les deux premiers comptes rendus, rédigés par Richard Banégas)

*Afrique contemporaine*

(Paris)

« L'État en Afrique : entre le local  
et le global »

N° 199, juillet-septembre 2001.

Notre consœur *Afrique contemporaine* va disparaître ! Ainsi en a décidé La Documentation française, l'éditeur du gouvernement, qui envisage également de supprimer deux autres publications, *Problèmes d'Amérique latine et Maghreb / Machrek*, pour les remplacer par une revue généraliste traitant de questions internationales. Il ne nous appartient pas de commenter les arbitrages budgétaires qui ont présidé à ces décisions. On regrettera simplement qu'à l'heure de la réforme de la coopération, qui a été vécue par nombre d'acteurs africains comme une forme de désengagement de la France au sud du Sahara, les pouvoirs publics marquent ainsi leur faible intérêt pour les pays du Sud en général. Nous exprimons ici notre regret de voir disparaître une revue qui a apporté sa pierre à la connaissance des dynamiques contemporaines africaines.

En guise de requiem, nous tenons à signaler la dernière parution d'*Afrique contemporaine* consacrée à « L'État en Afrique : entre le local et le global ». Certes, le thème n'est pas neuf ; mais le dossier coordonné par J. du Bois de Gaudusson et J.-F. Médard a le mérite de placer les interrogations sur le devenir des États africains sous l'angle des rapports complexes entre les dynamiques de la mondialisation et celles du terroir. À cet égard, on peut regretter que les contributions aient été organisées selon un plan qui sépare les questions de la mondialisation, de l'aide internationale et de la réforme de l'État (1<sup>re</sup> partie), de celles consacrées à la décentralisation (2<sup>e</sup> partie). On regrettera également que le local ne soit quasi exclusivement abordé que sous cet angle, très franco-africain, de la « décentralisation ». Quoiqu'il en soit,

ce volumineux dossier mérite le détour. Partant du constat que la globalisation s'accompagne partout d'une réinvention des différences locales, il examine les transformations que subissent les appareils étatiques africains dans ce contexte. On lira avec intérêt la contribution générale de M. Tidjani Alou sur les rapports État/globalisation, celle de D. Darbon sur l'évolution des administrations sous ajustement, et celle de A. Sindzingre sur l'enjeu de la fiscalité. Ces deux derniers domaines, trop souvent oubliés dans l'analyse de l'État en Afrique, sont analysés ici avec finesse. On regrettera seulement que la relation capitale entre fiscalité et citoyenneté ne soit pas plus approfondie.

Dans la deuxième partie, consacrée à la décentralisation, on notera particulièrement les réflexions – déjà connues des lecteurs de *Politique africaine* – de G. Blundo sur la corruption comme mode de gouvernance locale au Sénégal, et de J.-P. Olivier de Sardan sur le « développement participatif ». Enfin, dans une troisième partie dédiée aux conflits internes qui affectent les États africains, on trouvera des contributions intéressantes sur l'ethno-régionalisme au Kenya (G. Barot) et en Ouganda (P. Englebert, sur le « Bouganda », curieusement orthographié ici à la manière coloniale), ainsi que deux articles sur la reconstruction des États « effondrés », la Sierra Leone (C. Clapham) et le Somaliland (R. Marchal).

---

*Géopolitique africaine*

(Paris, Brazzaville, Washington)

N° 2, printemps 2001 : dossier spécial

« Quelle démocratie pour l'Afrique ? »

N° 3, été 2001.

Au moment où *Afrique contemporaine* se meurt, il convient de saluer la naissance d'une nouvelle revue francophone sur les questions d'actualité

africaine : *Géopolitique africaine* (titre qui avait déjà été utilisé pour une autre revue dirigée autrefois par J.-M. Kalfèche). Créée par André Soussan (vice-président de la National Security Caucus Fondation aux USA) sur l'exact modèle de sa grande sœur *Politique internationale* (même maquette, même concept), *Géopolitique africaine* se veut un « carrefour d'idées » réunissant des noms connus du monde de la politique, de la diplomatie, des affaires et de l'université ou de la recherche. Comme *Politique internationale*, elle propose au lecteur un pêle-mêle d'entretiens avec des personnalités politiques et quelques analyses de fond. *Géopolitique africaine* compte d'ailleurs, dans son comité éditorial, autant sinon plus de personnalités issues de la diplomatie « françafricaine » ou américano-africaine, que de chercheurs : un ex-président de RFI, un ex-ambassadeur du Gabon à Washington, un ex-ambassadeur de France au Gabon, un ancien ministre tchadien du Commerce et des Mines, un diplomate russe, etc. Présidé par Denis Sassou N'Guesso, son « comité de consultants » fait apparaître la même logique de positionnement diplomatique : B. Boutros-Ghali, F. Léotard, F. Mayor, A. Ould Abdallah, M. Rocard, N. Soglo, etc. On y trouve même un ancien porte-parole d'Al Gore et le professeur Luc Montagnier ! Basée à Paris, Washington et Brazzaville, *Géopolitique africaine* a dès son premier numéro été placée sous les auspices bienveillants du président Sassou N'Guesso qui en a signé l'éditorial. Dans sa livraison de l'été 2001 (n° 3), la revue publie même un « Message à la nation » de ce dernier où il « assume », en tant que « dernier chef d'État que la démocratie pluraliste a trouvé » (p. 280). De là à dire que « *Géopolitique africaine* est la revue de Sassou II », il n'y a qu'un pas, que *La Lettre du Continent* (n° 367, janvier 2001) a vite franchi, au prétexte notamment qu'un des membres de la rédaction, J.-C. Gakosso, est le propre conseiller en communication du Président congolais... Quoi qu'il en soit, le lecteur ainsi averti trouvera dans le n° 2 de la revue un dossier spécial sur le thème (extrêmement ambigu dans sa formulation) :

« Quelle démocratie pour l'Afrique ? » Au cours des entretiens réalisés auprès de certaines personnalités et hommes politiques, sont posées des questions récurrentes telles que : « De tous les modèles politiques en Occident, quel est celui qui vous paraît le mieux adapté à l'Afrique : un régime présidentiel à l'américaine, le fédéralisme allemand, le régime parlementaire français ou le régime anglais ? » ; « Quel système économique vous semble le plus compatible avec la démocratie ? » ; « Quel rôle doivent jouer les chefs traditionnels dans le nouveau cadre démocratique ? » ; « Quelle est la contribution des ONG à l'épanouissement de la démocratie ? » ; « Quelle part de votre souveraineté seriez-vous prêt à céder au nom d'un renforcement de l'intégration régionale ? » ; « Est-il recommandé d'avoir une presse totalement libre ? » ; « Quelle est la place des syndicats dans un système démocratique ? » ; « Le pluralisme syndical est-il une condition de la démocratie ? ». À ces questions, Kofi Annan, Joseph Kabila, Denis Sassou N'Guesso, Joaquim Chissano, Abdoulaye Wade, Edem Kodjo, Frederik W. De Klerk, Alassane Ouattara, Nicéphore Soglo, et d'autres, fournissent leurs réponses d'hommes politiques. Ces contributions se donnent ainsi à lire pour ce qu'elles sont : des documents.

L'écrivain Ahmadou Kourouma, quant à lui, préconise d'accroître le contrôle des gouvernants et trouve « normal que la démocratie, en Afrique, s'appuie sur les ethnies et les régions ». On aurait souhaité que ces documents et ces affirmations générales, fussent-elles proférées par d'éminentes personnalités du monde politique ou littéraire, soient discutées et mises en perspectives par des chercheurs spécialistes du sujet. Or les analyses de ce type, disséminées dans le pêle-mêle évoqué plus haut, sont trop rares. Parmi les études de cas, menées par des universitaires, on notera celle de J.-P. Chrétien, qui montre de quelle façon, au Burundi, on a manqué la démocratisation ; de G. Prunier, qui souligne que le « processus de paix » en Somalie est au bord du naufrage, faute, pour l'Occident, de comprendre les règles du



jeu ; ou encore de F. Reyntjens, qui explique, une nouvelle fois, comment s'articulent les conflits autour de la RDC.

Le n° 3 de *Géopolitique africaine* (été 2001) ne propose pas de « dossier spécial », mais comprend quelques contributions sur les relations franco-africaines. À travers celles-ci, le lecteur trouvera sans doute matière à renforcer ses soupçons sur l'influence de la « Françafrique » sur la ligne éditoriale de la revue (voir les contributions de M. Roussin, de P. Messmer ou de A. Lewin qui ouvre le sommaire).

---

*Zimbabwe Journal of Educational Research*

(Harare)

« Challenges facing higher education in the new millenium »

Vol. 12, n° 3, novembre 2000.

Les articles de ce numéro spécial visent à éclairer les points essentiels du débat en cours au Zimbabwe sur le futur de l'enseignement supérieur. Chacun des contributeurs a joué un rôle important dans la planification et la prise de décision dans ce domaine, en commençant par Ignatius Chombo, qui écrit ici en sa qualité de ministre de l'Enseignement et de la Technologie, en mettant l'accent sur deux défis auxquels est confronté l'enseignement supérieur : le développement de technologies, valeurs et attitudes nouvelles appropriées à la compétition ouverte dans l'environnement local et global, et le renforcement de la capacité à défendre l'héritage culturel national malgré la pression de la mondialisation et de l'universalisme. Il envisage, pour surmonter ces obstacles, un passage radical du système de fonctionnement et de gestion traditionnellement fermé de l'université à un système ouvert, « où les autres secteurs contestent les processus internes » à cette institution.

Les différentes contributions traitent soit des défis spécifiques que connaissent les divers types d'institutions dans l'enseignement supérieur : universités

traditionnelles, universités nouvelles, instituts de formation scientifique et technique, universités privées ; soit des implications financières de l'évolution future, dans l'enseignement supérieur, des mesures prises depuis l'indépendance en 1980 pour assurer à tous un enseignement de base primaire et secondaire, ou encore de la formation des professeurs. De manière générale, les auteurs semblent d'accord pour dire que les organes de l'enseignement supérieur doivent désormais adopter une attitude plus autonome et entreprenante, tout en établissant une interaction plus étroite entre rigueur académique et besoins sociaux.

---

*HRC Quaterly Review*

Human Rights Committee of South Africa  
(Braamfontein)

« Popular justice »

Janvier 2001.

« Justice populaire », « justice alternative », « vigilantisme », « kangaroo courts », on peut se demander quelles sont les raisons de la réémergence d'un tel phénomène dans la nouvelle Afrique du Sud. Ce rapport examine la double question de savoir qui a recours à ce type de justice expéditive et pourquoi. Il s'efforce aussi d'étendre le débat à la dimension des droits de l'homme et de la démocratie, dont on tient rarement compte dans le contexte d'horreur ou de « sensationnalisme » entourant les punitions humiliantes ou les exécutions sommaires (par exemple par le feu ou la pendaison). Ce document commence par évoquer différents cas de justice populaire survenus en Afrique du Sud. Il propose ensuite une analyse comparative avec la situation d'autres pays ayant connu des changements similaires : Brésil, Irlande du Nord, Ouganda, Mozambique, et suggère enfin des recommandations.

Les exemples pris dans l'actuelle Afrique du Sud concernent en particulier l'organisation People Against Gangsterism and Drugs (Pagad), ainsi que

les compagnies de taxis Cata et Codeta, qui pratiquent leurs propres « investigations », rendent leurs propres « jugements » et exécutent leurs propres « sentences », et la Peninsula Anti-Crime Agency (Peaca). En 1999, 371 attentats étaient attribués soit à Pagad, soit à des gangsters, et visaient des commissariats et des policiers, des bars et des établissements « gays », mais aussi le pouvoir judiciaire en la personne d'un magistrat instruisant des affaires de « terrorisme urbain » dans lesquelles des membres de Pagad étaient impliqués. Le paradoxe de cette organisation est qu'elle bénéficiait à ses débuts d'un assez grand soutien populaire dû à ses campagnes anti-stupéfiants et anti-gangsters. Cependant, Pagad est rapidement devenu une organisation anti-gouvernementale. De même, alors qu'il s'était efforcé les premiers temps de s'appuyer sur une large base et de ne pas se limiter à des supporters musulmans, il s'est mis à tenir ses réunions dans des mosquées, ses leaders utilisant des termes arabes et ses supporters récitant des slogans en langue arabe. Ses techniques se sont transformées, passant des démonstrations de masse à une campagne plus sophistiquée de terreur visant à semer la peur et la confusion par des attentats à la bombe. Selon le ministre de la Sécurité, « Pagad avait évolué depuis son intention originale de combattre les gangsters et les trafiquants de drogue, et menait désormais une campagne contre l'État que l'on pouvait comparer à un "renouveau fondamentaliste musulman" ».

---

*HRC Quaterly Review*

Human Rights Committee of South Africa  
(Braamfontein)

« Access to justice – Focus on refugee  
and asylum seekers »

Mars 2001.

Largement fondé sur des entretiens et des récits d'expériences (le plus souvent négatifs) de demandeurs d'asile et de réfugiés en Afrique du

Sud, ce rapport expose certains des problèmes intrinsèques au fonctionnement du système et évalue dans quelle mesure les éléments déterminant le sens de la législation et de la politique à l'égard des requérants sont respectés et mis en œuvre (les données servant au rapport ont été recueillies à partir de mars 2000). Il en ressort notamment que, pour 52 % des Sud-Africains, ce sont les sans-papiers qui sont responsables de la criminalité (perception exacerbée, selon ce rapport, par les politiciens et les médias et ne reposant pas sur les faits). La palme de la mauvaise réputation va aux Africains de l'Ouest, censés être impliqués dans le trafic de drogue, le blanchiment d'argent sale et autres activités illégales. Un autre sondage (Case) rapporte que 76 % des Sud-Africains pensent que « les étrangers s'emparent des emplois des Sud-Africains », alors qu'une personne sur dix seulement réfute cette opinion. On note sur ce sujet une certaine constance, qui se manifeste à travers les groupes raciaux, les revenus et les niveaux de formation. Une telle attitude repose sur l'image d'un marché du travail rigide selon laquelle un emploi aux mains d'un étranger est un gagne-pain de moins pour un autochtone.

---

*Journal of Religion in Africa*

(Leiden)

« Religion and war in the 1990s »

Vol. XXX1, n° 2, 2001.

Les études de cas présentées dans ce numéro spécial sont empruntées à la République démocratique du Congo, au Rwanda, à l'Ouganda et au Liberia. Quelles que soient les causes et la mesure des conflits, la religion y représente un aspect important des processus aussi bien de la guerre que de la paix. L'éditorial souligne le « caractère de caméléon » de la religion chrétienne. Gérard Prunier examine le rôle de l'Église catholique dans le conflit local – mais tout autant ethnique, national et



international – qui a commencé en 1993 dans l'est de la RDC, dans les deux provinces du Nord et du Sud-Kivu.

Grâce à ses nombreuses « ouailles », à sa richesse considérable et à son infrastructure, l'Église catholique exerce une influence très importante en RDC, en particulier dans le contexte de l'affaiblissement de l'État. Mais les séquelles du génocide rwandais de 1994 ont exacerbé les tensions ethniques. Le clergé, désormais zaïrianisé, en est arrivé à incarner les préjugés ethniques et politiques de ses communautés respectives, rendant plus difficile à l'Église de proposer une réponse en tant que corps homogène. Toutefois, en dépit de ses dissonances internes, cette institution continue à apparaître en dernière instance comme une garantie sociale, et comme la seule autorité morale et intellectuelle qui subsiste. Beaucoup plus inquiétante est l'image que donne T. Longman des mécanismes par lesquels l'Église catholique au Rwanda a utilisé ses ressources idéologiques et matérielles, contribuant à créer les conditions dans lesquelles le génocide a pu devenir réalité. Même après l'indépendance, le christianisme au Rwanda est resté une religion legaliste, accentuant l'importance de l'autorité et de l'obéissance, et a poursuivi ses manœuvres politiques et discriminatoires. Aucune des Églises rwandaises n'a dénoncé spécifiquement les massacres ethniques ayant eu lieu entre 1990 et janvier 1993. Le silence du clergé et l'appel au soutien du régime en temps de guerre ont été interprétés par la population comme un consentement au contenu du message tutsi.

L'étude de K. Ward examine l'interaction entre religion chrétienne, rebelles et État dans le nord de l'Ouganda dans la dernière décennie du xx<sup>e</sup> siècle. En pays acholi, ce n'est pas seulement l'échec du développement qui a été une épreuve pour la population, mais l'affaiblissement de la structure morale et des institutions qui donnaient sa cohérence à la société. Les principales Églises, catholique et protestante (anglicane), sont historiquement liées aux divisions politiques des Acholi. Les sentiments inspirés par la religion traditionnelle

acholi et la religion chrétienne ont tout d'abord contribué à former et à soutenir des mouvements de rébellion contre le gouvernement central ; depuis 1986, les Églises ont un rôle crucial dans la résolution des conflits, dans la réduction de la pauvreté et dans l'apport de soins physiques et moraux pour palier les effets de la violence. Le dernier article, celui de S. Ellis, « Mystical weapons : some evidence from the liberian war », a paru en français dans le n° 79 de *Politique africaine* d'octobre 2000, sous le titre « Armes mystiques. Quelques éléments de réflexion à partir de la guerre du Liberia ». Il montre comment le terme de « sorcellerie », appliqué à certaines techniques utilisées par les guerriers, telles l'utilisation d'amulettes ou les pratiques d'anthropophagie, semble avoir changé de sens au fil du xx<sup>e</sup> siècle.

---

#### *Food Policy*

(Oxford)

« Income diversification and livelihoods in rural Africa : cause and consequence of change »

Vol. 26, n° 4, août 2001.

Les actifs, l'activité et la diversification des revenus se trouvent au cœur des stratégies d'acquisition des ressources nécessaires à l'existence dans les zones rurales, comme le montre l'article introductif (C. B. Barrett, T. Reardon et P. Webb). Pour ce qui est de l'Éthiopie après la famine, S. Block et P. Webb ont observé que les foyers les plus riches tendaient à avoir des sources de revenus plus diversifiées, d'où une augmentation relative en pouvoir d'achat et en apport calorifique ; en revanche, les foyers ayant une plus grande concentration d'actifs ou de biens couraient davantage le risque de chuter dans le classement final (comme ceux ayant des femmes pour chef de famille). Les foyers peu diversifiés au départ ont réalisé par la suite des gains plus grands en diversifiant leurs revenus.

T. Woldenhanna et A. Oskam constatent que dans la région du Tigre, en Éthiopie du Nord, les foyers relativement riches dominent les activités rurales non fermières les plus lucratives (maçonnerie, charpenterie, petit commerce). Il serait donc possible d'éliminer les obstacles, comme les contraintes de crédit et la non-spécialisation, qui empêchent la pénétration de ce secteur par la main-d'œuvre non qualifiée, en lui permettant l'accès au crédit et à la formation technique. L'étude de C. B. Barrett, M. Bezuneh et A. Aboud montre l'effet de deux chocs causés par la politique économique en Côte d'Ivoire et au Kenya. En Tanzanie périurbaine, l'éducation et l'accès à l'infrastructure jouent un rôle déterminant dans les revenus non fermiers. Mais il est à noter que les femmes ne sont pas bien positionnées vis-à-vis de ce secteur (P. Lanjouw, J. Quizon et R. Sparrow). Au Ghana et en Ouganda, les revenus non fermiers contribuent à renforcer l'inégalité, mais les groupes à faibles revenus bénéficient aussi de la forte croissance généralisée des bénéfices dans le secteur non fermier. L'effet inducteur de l'in-

égalité provient des revenus du travail à son propre compte ; le salariat, lui, réduit l'inégalité (S. Canagarajah, C. Newman et R. Bhattamishra). Au moyen d'une comparaison entre deux districts d'Ouganda, D. Rider Smith, A. Gordon, K. Meadows et K. Zwick se sont efforcés de dégager des niveaux d'investissement sociaux, historiques et contemporains comme déterminants de niveaux variés de diversification des moyens d'existence. Au Mali méridional, selon l'étude de A. Abdulai et A. Crole Rees, les foyers les plus défavorisés n'ont que peu d'opportunité, en dehors des récoltes, dans les secteurs de l'élevage du bétail et le travail hors des fermes, d'où des revenus moins diversifiés. Cela s'explique par leur manque relatif de capital, qui leur rend difficile de dépasser l'agriculture de subsistance. Les foyers installés dans des lieux éloignés des marchés locaux connaissent le même handicap. Le rôle du gouvernement dans l'amélioration de l'infrastructure et la production de biens accessibles aux plus pauvres reste en effet essentiel pour promouvoir la diversification des revenus.